

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-10-10-4

Séance du vendredi 3 juillet 2009

SOUTIEN AU CONSEIL SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA REGIO

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°CG 2008/I- 12e/01 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde au Conseil Social et Economique de la REGIO pour l'année 2009, une subvention de 19 955 € pour couvrir les frais d'un poste de secrétaire bilingue, ainsi qu'une subvention de 1 200 € pour la prise en charge des honoraires du comptable de l'association.
- ❖ Les crédits nécessaires seront prévus à la fonction 048 chapitre 65 nature 6562 opération 2009-F812-9999 du budget départemental,
- ❖ approuve la convention de versement de subventions en faveur du Conseil Social et Economique de la REGIO, jointe en annexe du rapport, d'une durée d'un an,
- ❖ autorise le Président à signer la convention.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions